

**Appel au mécénat**  
pour

 **La Planète de l'Eau**

espace scénographique et éducatif sur l'eau, en Pays d'Auge

**Un projet de la Communauté de Communes  
Cœur Côte Fleurie**

pour une contribution au mieux vivre ensemble  
sur un thème d'une valeur inestimable pour l'avenir de tous



# Le mécénat, un moyen pour l'entreprise responsable d'adhérer, de promouvoir et d'intégrer le développement durable

Le mécénat est l'une des voies par lesquelles les entreprises peuvent dialoguer avec la société, se définir par rapport à elle, non seulement les grandes entreprises mais aussi les PME, PMI, les artisans... qui sont des acteurs socio-économiques essentiels, garants de l'équilibre des territoires.

Parce qu'il est au centre d'une démarche d'ouverture et de coopération, parce qu'il soutient des actions d'intérêt général, de solidarité, parce qu'il engage une crédibilité et qu'il promeut l'innovation, le mécénat entre en résonance directe avec les objectifs de développement durable des entreprises.

Confrontés à des risques technologiques, climatiques, sanitaires, alimentaires..., les citoyens attendent des entreprises qu'elles reconnaissent et assument les effets sur l'environnement humain et naturel de leurs activités et de leurs décisions, et qu'elles prennent, aux côtés des Etats et des institutions internationales, une part active au changement et à l'instauration de pratiques plus responsables.

## La société civile est sans cesse plus attentive aux impacts sociaux et environnementaux des entreprises.

La société change et l'idée de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises progresse.

Le management environnemental, l'engagement dans les procédures de certification ISO, la publication de bilans environnementaux..., témoignent de ce souci croissant.

Donner du sens à la raison sociale et donner de la perspective à la simple production de biens en soutenant le développement durable : les entreprises sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans cette voie qui définit les conditions de mise en œuvre d'un développement maîtrisé, humainement, écologiquement et socialement acceptable.

La notion de Responsabilité Sociale des Entreprises est liée à l'application aux entreprises du concept de développement durable qui repose sur trois piliers (économique, social et environnemental). La RSE (CSR, Corporate Social Responsibility selon le vocable international) signifie qu'une entreprise doit non seulement se soucier de sa rentabilité et de sa croissance, mais aussi de ses impacts environnementaux et sociaux. Elle doit aussi être plus attentive aux préoccupations de ses parties prenantes («stakeholders») : salariés, actionnaires, clients, fournisseurs et société civile dont les ONG sont les porte-paroles.

Des agences de notation extra-financière, spécialistes de la responsabilité sociale des entreprises, portent maintenant un regard attentif à l'évaluation de la politique de mécénat. Pour certaines, le mécénat fait même partie des «actifs immatériels de l'entreprise» ; il constitue une réponse au risque de réputation ; il génère une valeur ajoutée locale et globale. Pour d'autres, le mécénat est intégré aux critères comme le développement économique des territoires, ou l'engagement en faveur de l'emploi local et de la formation.

*Plus de 61% des Français estiment que la fonction de l'entreprise ne se limite pas à un rôle financier, mais qu'elle doit s'élargir à la citoyenneté et au champ de la solidarité (SOFRES 2003).*





## De nouveaux avantages grâce à la réforme, intervenue en 2003

La France s'est dotée d'un ensemble de dispositions juridiques et fiscales très attractif, qui figure parmi les législations les plus avantageuses dans ce domaine en Europe.

La loi du 1er août 2003, relative au mécénat, aux associations et aux fondations, permet désormais d'encourager plus systématiquement les initiatives privées, celles des entreprises comme celles de chacun de nos concitoyens. Toutes les causes d'intérêt général sont concernées : culturelles, éducatives, environnementales, scientifiques, humanitaires, sociales, sportives...

Cette loi double quasiment l'avantage fiscal par rapport au régime antérieur. **Elle permet aux entreprises de bénéficier d'une réduction de 60 % des dépenses de mécénat (versements en numéraire ou en nature) sur le montant de l'impôt** sur les sociétés (ou de l'impôt sur le revenu de l'entreprise dont la forme sociale entraîne ce type d'imposition : BIC, BNC, BA). **En conséquence, un don de 100 000 € n'aura en fait coûté que 40 000 € à l'entreprise.**

La réduction d'impôt est **plafonnée à 0,5% du chiffre d'affaires** hors taxes réalisé. Lorsque les limites de déductibilité sont dépassées, l'excédent peut être déduit des résultats imposables des cinq exercices suivant les dépenses de mécénat, après déduction des versements effectués au titre de chacun de ces exercices, sans qu'il puisse en résulter un dépassement des plafonds de déductibilité (article 238 bis du Code Général des Impôts).

De plus, le législateur a fait preuve de réalisme économique en autorisant les entreprises à associer leur nom aux causes qu'elles soutiennent. Ainsi, le mécénat ouvre droit pour les entreprises à des contreparties en communication, dans la limite de 25% du montant total du don.

Pour les particuliers, la réduction d'impôt est égale à 66 % des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable. En outre, si le plafond de 20 % des revenus est dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Si certaines sociétés importantes ont d'ores et déjà intégré le mécénat comme stratégie majeure de leur communication, les signes d'une progression notable des opérations de proximité sont visibles grâce à l'investissement des petites et moyennes entreprises. C'est l'indice d'une collaboration concrète du privé et du public, à tous les niveaux. L'essor du mécénat en France contribue au décloisonnement nécessaire et fécond des différentes composantes de notre société, pour un même effort en faveur de l'intérêt collectif.

La loi a favorisé l'émergence d'un mécénat riche et varié, dans toutes ses multiples expressions. Le mécénat peut désormais trouver sa place au sein de la stratégie de chacune des entreprises, selon un éventail de possibilités très large. Bien loin de l'acte philanthropique libérateur des consciences, l'acte de mécénat est un vecteur efficace d'implication des salariés dans un projet partagé.

# Le mécénat



# Un territoire et un site d'implantation où l'eau est partout présente

Située en Basse-Normandie, façade maritime du Pays d'Auge, la Côte Fleurie est riche d'un patrimoine historique et naturel très diversifié, en plus d'une offre renommée de sports et de loisirs (nautisme et plaisance, casinos, golf, thalassothérapie, équitation et courses hippiques...).

De Honfleur jusqu'à Cabourg, la Côte Fleurie étale son chapelet de stations balnéaires réputées dans le monde entier, dont trois (Trouville-sur-mer, Deauville et Villers-sur-mer) font l'objet de Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

L'arrière-pays de la Côte Fleurie est constitué d'une vaste région de marais à proximité du littoral. Les pentes marneuses et argileuses sont incisées par un réseau hydrographique.







# ■ La Planète de l'Eau

espace scénographique et éducatif sur l'Eau en Pays d'Auge

**Eau douce, eau salée, l'eau a modelé le paysage et la vie des habitants de la région.**

En dehors du bord de mer où les stations se sont développées à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, l'habitat est très dispersé car implanté près des ruisseaux et des mares : ainsi, mairie, église et quelques maisons seulement constituent le cœur des villages ; les fermes sont très isolées, chacune disposant d'une ou plusieurs sources.



«La Planète de l'Eau» investit le **Domaine de Bouquetôt, à Saint-Pierre-Azif**, village tranquille et traditionnel

> situé à 12 km (un quart d'heure) des stations balnéaires de Deauville et de Trouville-sur-Mer.

> à proximité du futur espace muséo-multimédias de Villers-sur-mer consacré aux thématiques de la géologie, de l'espace et du temps, dont l'ouverture est prévue en 2008. Cet équipement assurera la mise en valeur des précieuses collections paléontologiques de la commune, des espaces naturels remarquables des Vaches Noires et du marais de Villers-Blonville ; il accueillera des expositions sur la mesure du temps puisque Villers-sur-mer accueille l'entrée du Méridien de Greenwich sur le continent.

> à la croisée de divers circuits de découverte du patrimoine proposés par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie sur son territoire : «Au fil de l'eau», «Promenade urbaine», «Personnages célèbres», «De clocher en clocher», «Du marais au mont», «Les lavoirs», «Les bains de mer et les villas balnéaires».

Le Domaine est accessible par la D27, depuis l'A13 Paris-Caen ou la N175 Rennes-Rouen.

Les activités sur Saint-Pierre-Azif sont essentiellement tournées vers l'agriculture et l'environnement. Le monde du cheval y est très présent grâce à un centre équestre et deux haras.

L'eau est très abondante sur la commune. Plusieurs ruisseaux prennent naissance ici, notamment le Vaunoy et la Fontaine Teauvillaise qui se jettent ensemble dans la Touques, l'un des deux principaux cours d'eau du Pays d'Auge, avec la Dive. Les sources sont si nombreuses et d'une telle qualité qu'elles sont captées depuis longtemps pour alimenter Villers-sur-mer, Blonville-sur-mer et Bénerville-sur-mer. Le site des sources du Bouquetôt est propriété de Cœur Côte Fleurie.



L'eau,  
patrimoine commun de l'humanité,  
thème d'un projet à partager

## L'eau est un bien qui se protège et qui s'entretient



De l'hygiène à la boisson, nos gestes quotidiens sont si évidemment liés à l'eau que nous oublions la complexité de cette ressource et de sa distribution. Dotée de propriétés physiques et chimiques uniques, l'eau est au cœur d'un cycle fragile dont l'équilibre est aujourd'hui menacé par les usages humains et par toutes sortes de pollutions. Si l'eau est inégalement présente sur le globe, la pénurie en eau est toujours la conséquence d'utilisations en inadéquation avec la ressource disponible.

**Dans le monde, actuellement :**

**1,5 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable**

**34 000 personnes meurent chaque jour du manque d'eau potable**

**2,6 milliards de personnes ne disposent pas de systèmes d'assainissement**

**La complexité et la gravité des enjeux de l'accès à l'eau et de son assainissement en font l'un des défis majeurs de l'humanité**

Dans la mouvance de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, adoptée le 30 décembre 2006, qui vise un bon état écologique des eaux en 2015 (conformément à la directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau), ainsi que l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous, en apportant plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau et de l'assainissement,

**préserver l'eau est notre devoir à tous**



Eduquer les publics au respect de l'eau et à son usage raisonné, informer sur les systèmes de traitement, sur les contrôles et les normes, est impératif car l'eau est une ressource naturelle vitale (au même titre que l'air) qui promet de devenir rare et chère au 21<sup>ème</sup> siècle.

La gestion de l'eau est un problème global qui concerne des domaines aussi divers que la santé, la sécurité alimentaire mondiale ou les changements climatiques. Intimement liée au développement économique, l'eau implique désormais des coopérations actives entre tous les acteurs, justifiant plus que jamais une politique de l'eau concertée, durable et équitable, un « droit à l'eau » à des conditions économiquement supportables.

**Une eau potable de qualité, accessible à tous, sera un bel héritage pour les générations à venir**

Il est urgent d'agir sur le terrain et de mettre en valeur des projets exemplaires, pensés et mis en œuvre pour mobiliser les consommateurs et en faire des militants pour l'eau.

Tout le monde est concerné par ce défi planétaire, des Etats aux simples citoyens. Les entreprises en particulier doivent désormais montrer l'exemple.



# Un projet muséographique et éducatif au service du bien public

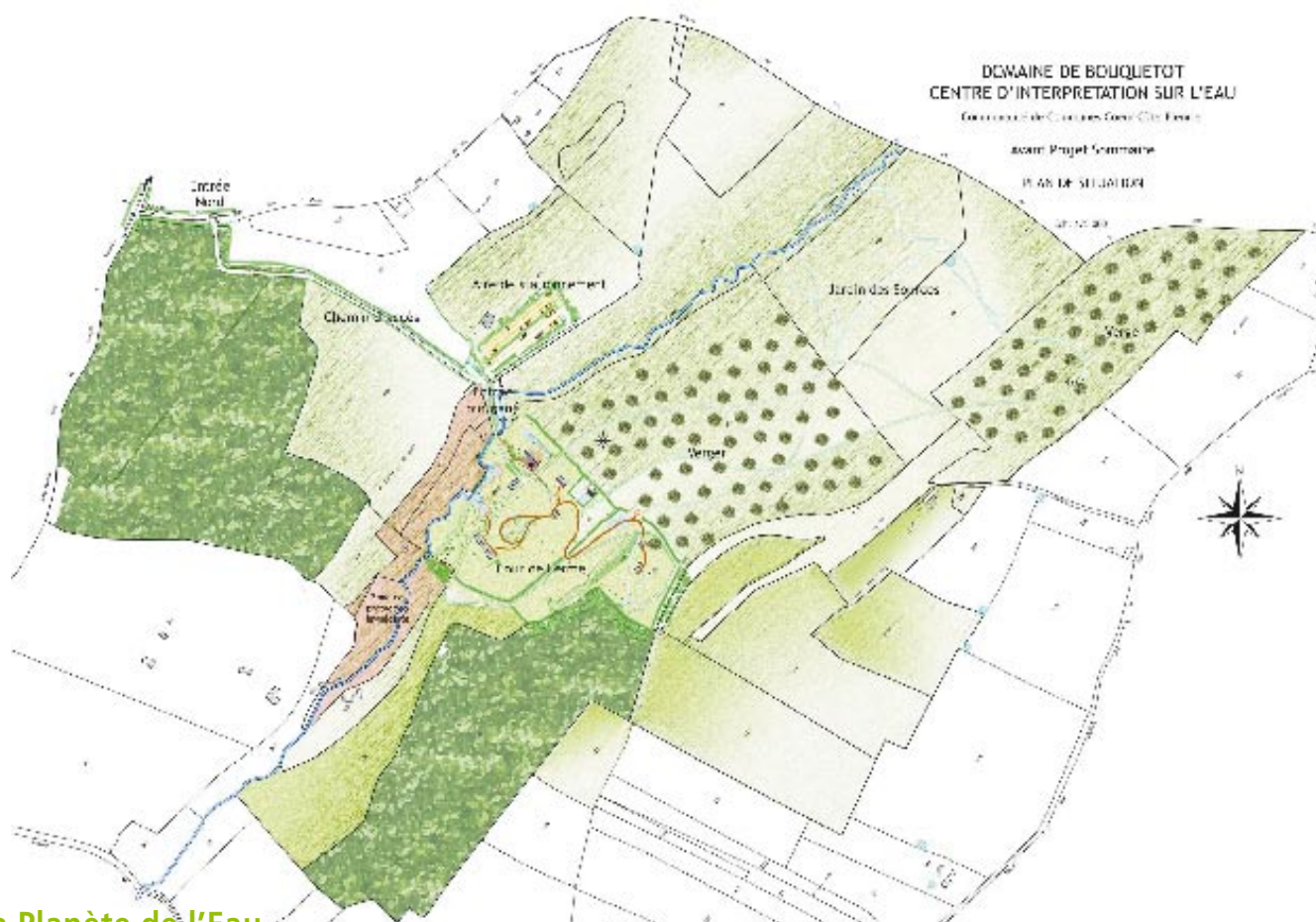
L'ignorance constitue l'une des principales causes de la crise mondiale de l'eau dont les différents effets (sanitaires, alimentaires, environnementaux, socio-économiques...) vont de pair avec une dégradation croissante, en qualité comme en quantité, des ressources en eau douce ou salée dont dépend la vie sous toutes ses formes terrestres.

*Selon le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura : «Aucune région ne sera épargnée par l'impact de cette crise qui touche tous les aspects de la vie, de la santé des enfants à la capacité des pays à nourrir leurs citoyens... Les ressources en eau sont en chute libre alors que la demande augmente de façon dramatique. Au cours des 20 prochaines années, on s'attend à une diminution d'un tiers, en moyenne, de l'eau disponible par personne dans le monde».*

La crise de l'eau pose des questions de bon sens dont les réponses sont éminemment complexes car sociétales, culturelles et techniques. **La sensibilisation des citoyens à ce sujet est ainsi devenue un des volets fondamentaux de la politique de formation et d'information de la population en matière d'environnement et de développement durable.**

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a décidé d'apporter sa contribution à cette problématique en aménageant le site du Bouquetôt pour l'accueil d'activités culturelles et pédagogiques déployées dans un centre d'interprétation (expositions, ateliers...) et dans un jardin botanique à thème, support de manifestations événementielles.

**Destiné à un public large et non spécialiste, cet équipement a pour ambition d'éveiller l'intérêt pour la magie de l'eau et de réveiller les consciences, afin de permettre à chacun de se forger un avis sur la gestion de l'eau et de faire évoluer ses comportements en conséquence.**







La muséographie relève le défi d'instruire en divertissant. Grâce à une scénographie performante, elle étoffe le savoir du quotidien afin de faire comprendre avec des images et des mots très simples des processus complexes.

«La Planète de l'Eau», appuyée sur la recherche scientifique de pointe, offre une expérience culturelle unique en s'adressant aux deux pôles complémentaires du visiteur : son pôle sensible, émotionnel, et son pôle intellectuel, cognitif. Convoquant tous les sens, elle vise à la fois à témoigner des mystères que recèle encore la molécule d'eau, même pour les plus grands chercheurs contemporains, et à promouvoir une nouvelle «éthique de l'eau» fondée sur le partage des ressources communes en eau.

L'exposition permanente se répartit sur 245 m<sup>2</sup> dans les différents bâtiments du site. Le parcours de visite est adapté aux lieux et à une découverte progressive du thème de l'eau.

A partir de l'ancienne **habitation (1)** où sont localisés : l'accueil, la boutique et un **Bar à eau** (*les saveurs et le langage des différentes eaux minérales...*),

il s'oriente vers **l'étable (2)** : «**L'eau source de vie**» (*la vie existe sur notre planète grâce à l'eau ; la Terre et tous les êtres qui y vivent sont constitués en grande partie d'eau...*),

puis vers **la bergerie (3)** : «**Le cycle naturel de l'eau**» (*c'est toujours la même eau et en même quantité qui circule sur la Terre depuis la nuit des temps, selon trois états : liquide, solide, gazeux...*),

**le fournil (4)** : «**L'eau, le pain et l'alimentation**» (*l'eau intervient sur la valeur nutritive, les propriétés sensorielles et dans la conduite des procédés de conservation et de transformation des aliments...*),

En prolongement de l'exposition permanente, le site développera un **programme d'activités pédagogiques, des événements et rencontres, ainsi que des expositions temporaires (dans la partie Ouest du Pressoir, 70 m<sup>2</sup>)**.

Des actions éducatives destinées au public jeune, en temps scolaire et hors temps scolaire, viseront à rendre chaque enfant conscient de la complexité de son environnement et de son rôle d'acteur dans l'amélioration de cet environnement comme cadre de vie, et aussi comme cadre social.

avant de se diriger vers **le pressoir (5)** : «**Le cycle de l'eau de consommation**» (*l'eau qui coule à nos robinets est obtenue après de nombreux traitements, chaque jour plus complexes et plus efficaces, qui coûteront de plus en plus cher si chacun ne fait pas un effort pour polluer moins et préserver les ressources en eau...*),

et **la bouillerie (6)** : «**L'eau et l'eau de vie**» (*le processus de la distillation, qui utilise les propriétés des équilibres liquides-vapeurs, est au cœur de la fabrication du Calvados...*).

**Les écuries (7)** sont aménagées en ateliers pédagogiques, bureaux et salles de réunion sur 100 m<sup>2</sup>.



Un animateur chargé spécifiquement de ce programme nouera des partenariats notamment avec la SETDN-Veolia Eau, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Centre d'Information sur l'Eau (C.I.EAU), qui ont chacun développé de nombreux outils à destination des jeunes.

Des spectacles de cirque, de théâtre, de danse, relatifs au thème de l'eau seront organisés à différentes occasions : vernissage d'une exposition temporaire, visite organisée de groupes, arrivée ou départ d'une Classe d'eau, etc.

Véritable pôle de développement local, «La Planète de l'Eau» constitue un levier de développement touristique et culturel pour l'arrière-pays de la Côte Fleurie, ainsi qu'un formidable outil d'information et d'éducation mis à disposition de différents partenaires.

# Un projet architectural et paysager pour la sauvegarde d'un site patrimonial

Ancienne grande ferme d'élevage du Pays d'Auge s'étendant sur 68 hectares, le site d'implantation est un précieux témoignage de la vie rurale et du patrimoine vernaculaire augeron au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les sept bâtiments qui le composent sont dispersés au milieu d'un pré-verger (six regroupés à proximité de la rivière ; la Bergerie, à l'écart sur un plateau, dominant la cour de ferme). Typiques de l'architecture traditionnelle à pans de bois, ils relèvent d'un savoir-faire séculaire inscrivant le domaine dans la pratique du bois et de l'eau.

## Un chantier exemplaire, aux sources de l'histoire rurale augeronne...

La réhabilitation et l'aménagement d'un tel ensemble paysager et immobilier sensible est une opération complexe qui nécessite l'intervention de très nombreux professionnels : architectes, urbanistes, paysagistes, bureaux d'études, entreprises spécialisées dans l'architecture vernaculaire... L'état de trois des bâtiments (l'étable, la boulangerie et la bouillierie), proche de la ruine, commande leur reconstruction à l'identique.

De surcroît, la Communauté de Communes a choisi d'appliquer à ce programme la démarche «Haute Qualité Environnementale» qui vise à satisfaire trois exigences complémentaires :

- la création d'un environnement intérieur sain et confortable pour les usagers ;
- la maîtrise des impacts du bâtiment sur son environnement extérieur ;
- la préservation des ressources naturelles grâce à l'optimisation de leur utilisation.

Il est prévu de présenter cette opération modèle à des concours tels que celui de «Maisons Paysannes de France – René Fontaine», ou les «Rubans du Patrimoine» organisés par Dexia crédit local, l'Association des Maires de France, la Fédération Française du Bâtiment et la Fondation du Patrimoine.



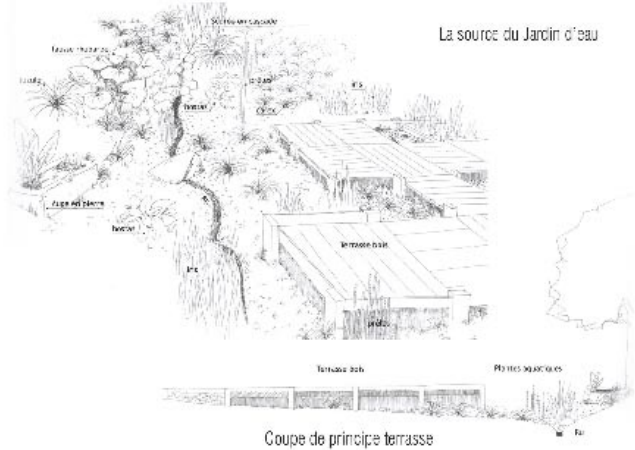
*La maîtrise d'œuvre architecturale de l'ensemble de l'opération (restauration des bâtiments du domaine, aménagement paysager et aménagement muséographique) a été confiée à l'agence Prospective & Patrimoine.*





## Un parc paysager pour se ressourcer...

Quatre grandes entités végétales caractérisent le site : les vergers, les bois, les herbages, les haies. Le domaine est soumis à trois périmètres de protection liés à la présence de captage des sources : la protection immédiate, la protection rapprochée et la protection éloignée. L'aménagement paysager s'inscrit sur les traces des activités agricoles passées. Il porte sur l'accessibilité au public, la valorisation de la cour de ferme, la mise en scène des liaisons entre chaque bâtiment et la mise en place d'un parcours de découverte, conçu en boucle au moyen de sentiers scénographiés. L'eau est bien entendu l'élément conducteur de la visite et la source d'inspiration des différentes séquences d'animations paysagères proposées. Un « Jardin des Sources » créé sur l'Herbage des Bosquets servira d'espace d'exposition in situ de créations éphémères diverses (arts plastiques, art végétal...) produites dans le cadre de manifestations événementielles.

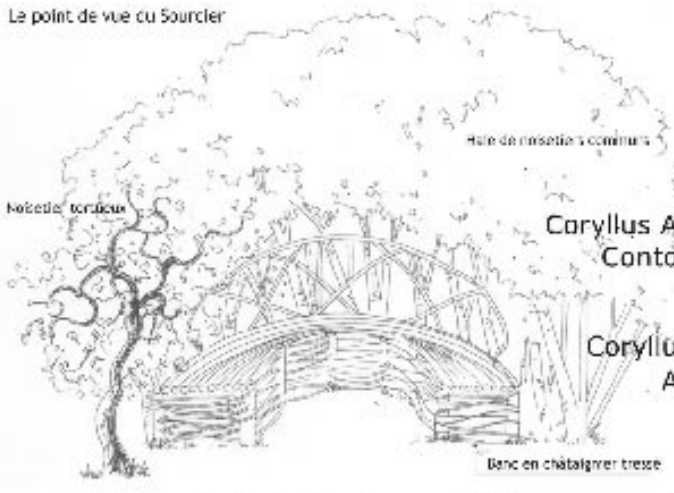


Coupe de principe terrasse

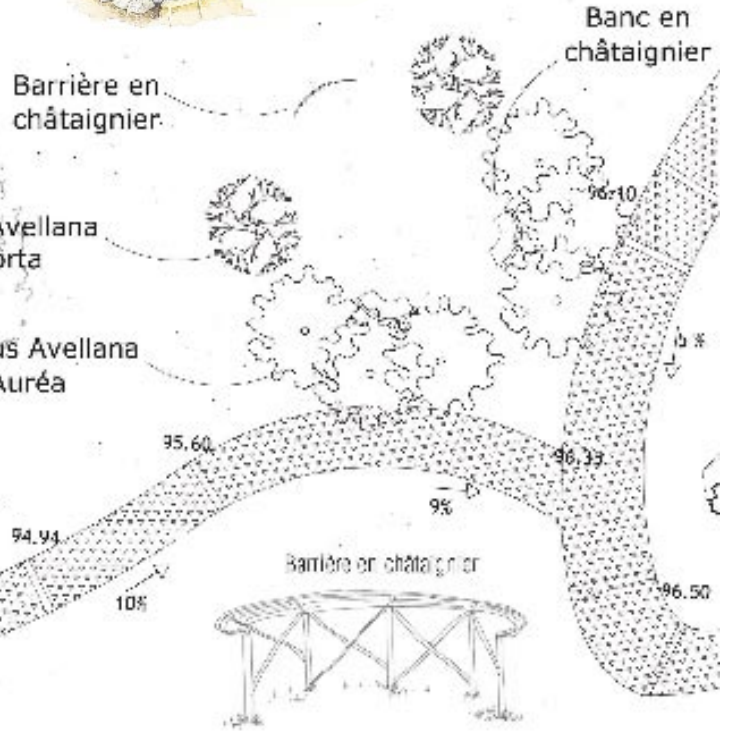


Coupe de principe Jardin d'eau

Le point de vue du Sourcier



Croquis d'ambiance banc en châtaignier



Exemples de bancs en châtaignier ou en osier vivant





# Fonctionnement juridique et économique Calendrier de réalisation

## Budget d'investissement :

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 5 M€ HT se décomposant comme suit :

Travaux	3 700 000 €
■ Tranche ferme (réalisation du clos et couvert des bâtiments ainsi que les réseaux extérieurs et les voiries principales) :	2 300 000 €
■ Tranche conditionnelle (aménagement intérieurs, aménagements paysagers) :	1 400 000 €
Muséographie (Prévisionnel)	500 000 €
Honoraires et divers	800 000 €
Total HT :	5 000 000 €

## Plan de financement :

- > Part d'autofinancement de Cœur Côte Fleurie : 50%
- > Subventions publiques (Conseil Général, Conseil Régional, Fonds Européens) estimées de 35 à 40%
- > Mécénat : 10 à 15%

## Calendrier :

- Permis de construire obtenu en octobre 2006
- Choix des entreprises : février 2007
- Démarrage du chantier : avril 2007. Durée globale 16 mois
- Exécution tranche ferme : avril 2007 - mars 2008
- Exécution tranche conditionnelle : novembre 2007 - juin 2008

## Fréquentation prévisionnelle annuelle :

- 25 000 personnes dès le second exercice
- Cibles : tous publics. La part de scolaire sera de l'ordre de 10 à 15% au démarrage avec une volonté de développement compte tenu de la vocation du site.

## Fonctionnement de l'équipement :

- Statut juridique : le site est géré en régie communautaire
- Caractéristiques du personnel requis au démarrage du site :
  - > un directeur, à la fois médiateur culturel et communication marketing
  - > un poste accueil - secrétariat
  - > un poste maintenance

## Budget de fonctionnement prévisionnel :

Frais de personnel :	120 000 €
Frais de fonctionnement :	60 000 €
Total	180 000 €

## > Besoins

Budget d'animation et renouvellement de la muséographie	100 000 €
Evolution prévisible des coûts d'exploitation en cas d'évolution de la fréquentation du site	50 000 €
Coût de maintenance en état des bâtiments à partir de la 3 <sup>ème</sup> année de fonctionnement	40 000 €

# Pourquoi et comment

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a fait un effort d'investissement important et elle vous propose d'accompagner la création de «La Planète de l'Eau» par des dons en numéraire dont le coût réel pour votre entreprise sera de seulement 40 % grâce à la loi du 1<sup>er</sup> août 2003. Par ailleurs, ces dons ne sont pas assujettis à la TVA.

## Un lieu qui vous appartiendra un peu après...

La mise en oeuvre d'un Club de mécènes interviendra dès l'ouverture du site au public. Les entreprises qui auront participé au lancement de cette opération auront toute liberté de choisir un engagement plus pérenne en apportant leur soutien à la politique pédagogique et événementielle développée par l'équipement. Les possibilités de collaboration seront alors diverses (dons en numéraire ou en nature – apport de compétences, apport technologique, etc.) et définies conjointement en fonction des attentes des deux partenaires.

...et des contreparties en terme de visibilité : Indépendamment de l'avantage fiscal, chaque partenaire bénéficiera d'une offre de communication ajustée à la hauteur de son engagement.

Veolia Eau, premier opérateur mondial des services de l'eau, s'est engagé à soutenir le fonctionnement du site. Aux côtés de cet acteur de référence en matière de développement durable, votre mécénat permettra d'accroître la dimension du projet et d'assurer sa pérennité.

# devenir partenaire de «La Planète de l'Eau» ?

- Pour partager des valeurs qui engagent l'avenir et le développement
- Pour accroître votre notoriété et disposer d'un espace de visibilité unique et original

*Exemples de contreparties offertes dans l'année suivant le don et l'ouverture de «La Planète de l'Eau» :*

## **Partenaire «ruisseau» - 5 000 €**

- Présence dans les dossiers de presse des deux inaugurations
- Présence dans l'espace réservé aux partenaires, sur le site web de Cœur Côte Fleurie\*, puis dès sa mise en ligne sur le site web de «La Planète de l'Eau»
- Invitation du dirigeant aux deux inaugurations
- Mise à disposition de 25 entrées gratuites

## **Partenaire «rivière» - 10 000 €**

- Présence dans les dossiers de presse des deux inaugurations, puis sur les brochures de promotion
- Présence dans l'espace réservé aux partenaires, sur le site web de Cœur Côte Fleurie\*, puis dès sa mise en ligne sur le site web de «La Planète de l'Eau»
- Invitation du dirigeant aux deux inaugurations
- Mise à disposition de 50 entrées gratuites
- Organisation d'une après-midi récréative pour 30 enfants du personnel

## **Partenaire «fleuve» - 20 000 €**

- Présence dans les dossiers de presse des deux inaugurations, puis sur les dépliants et brochures de promotion
  - Présence sur les affiches
  - Présence dans l'espace réservé aux partenaires, sur le site web de Cœur Côte Fleurie\*, puis dès sa mise en ligne sur le site web de «La Planète de l'Eau»
  - Invitation du dirigeant et de 2 membres de son personnel aux deux inaugurations
  - Mise à disposition de 75 entrées gratuites
  - Organisation de deux après-midi récréatives pour 30 enfants du personnel
  - Possibilité pour l'entreprise d'organiser dans l'année un événement de relations publiques : Petit-déjeuner, visite privilège
- Buffet petit-déjeuner dans le Pressoir, avec visite guidée. Jusqu'à 50 invités.  
Les frais de traiteur et d'accueil sont en supplément.

## **Partenaire «delta» - 30 000 €**

- Présence dans les dossiers de presse des deux inaugurations, puis sur les dépliants et brochures de promotion
- Présence sur les affiches
- Présence dans l'espace réservé aux partenaires, sur le site web de Cœur Côte Fleurie\*, puis dès sa mise en ligne sur le site web de «La Planète de l'Eau»

- Invitation du dirigeant et de 5 membres de son personnel aux deux inaugurations
  - Mise à disposition de 100 entrées gratuites
  - Organisation de trois après-midi récréatives pour 30 enfants du personnel
  - Possibilité pour l'entreprise d'organiser dans l'année un événement de relations publiques : Soirée privée, visite privilège
- Cocktail dînatoire dans le Pressoir et sous des tentes en extérieur, jusqu'à 150 personnes.  
Avec visite guidée de «La Planète de l'Eau» par groupe de 25.  
La contrepartie porte sur la privatisation du site et la visite guidée.  
Les frais de traiteur et d'accueil sont en supplément.

## **Partenaire «océan» - 50 000 €**

- Présence dans les communiqués de presse des deux inaugurations, puis sur les dépliants et brochures de promotion
  - Présentation de l'entreprise dans les dossiers de presse des deux inaugurations et à l'occasion des conférences de presse
  - Prise de parole du dirigeant lors des inaugurations
  - Présence sur les affiches et calicots
  - Présence dans l'espace réservé aux partenaires, sur le site web de Cœur Côte Fleurie\*, puis dès sa mise en ligne sur le site web de «La Planète de l'Eau»
  - Invitation du dirigeant et de 10 membres de son personnel aux deux inaugurations
  - Mise à disposition de 150 entrées gratuites
  - Organisation de cinq après-midi récréatives pour 30 enfants du personnel
  - Possibilité pour l'entreprise d'organiser dans l'année un événement de relations publiques : Soirée privée, visite privilège
- Cocktail dînatoire dans le Pressoir et sous des tentes en extérieur, jusqu'à 300 personnes.  
Avec visite guidée de «La Planète de l'Eau» par groupe de 25 et animation théâtre de rue.  
La contrepartie porte sur la privatisation du site, la visite guidée et le spectacle.  
Les frais de traiteur et d'accueil sont en supplément.

**Dans le cas d'un don supérieur à 50 000 €, le partenaire pourra négocier son propre forfait de visibilité, le personnaliser et l'adapter aux besoins de son entreprise (possibilité d'affectation d'un bâtiment dédié).**

\* Le site de Cœur Côte Fleurie est visité en moyenne 30 000 fois par mois.



## La collectivité porteuse du projet

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, créée le 1er janvier 2002, regroupe 11 communes membres dont 7 situées sur le littoral normand.

Elle a été bâtie sur les fondations de l'ancien District de Trouville-Deauville et du Canton, lui-même créé en 1974 par Michel d'Ornano, fruit de la coopération des communes de Bénéville-sur-mer, Blonville-sur-mer, Deauville, Saint-Arnoult, Tourgéville, Touques, Trouville-sur-mer, Villers-sur-mer et Villerville. Cette coopération visait en particulier à la mise en commun des moyens de chacune de ces communes pour gérer la production et la distribution d'eau potable ainsi que la dépollution des eaux usées.

Outre les deux compétences obligatoires : l'aménagement de l'espace et le développement économique, Cœur Côte Fleurie s'est dotée de quatre compétences optionnelles :

- la protection et la mise en valeur de l'environnement
- la politique du logement et du cadre de vie
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements communautaires.



# Les ambitions affichées de Cœur Côte Fleurie

**préservé et valoriser l'attrait touristique, les paysages et les ressources naturelles**

**participer à promouvoir un tourisme sur toute l'année**

**contribuer à une prise de conscience de l'indissociabilité de la qualité du cadre de vie et du respect du développement durable**

Pour accompagner son développement, la Communauté de Communes a signé en 2004 un contrat de territoire pluri-annuel avec le Département du Calvados. Figure parmi les principaux investissements retenus à ce titre, la réhabilitation des bâtiments de la ferme augeronne de Bouquetôt, où se trouve une partie des sources d'eau potable. Cette opération est par ailleurs l'un des projets proposés à la Région Basse-Normandie au titre du contrat de Pôle intercommunal/Villes régionales signé pour trois ans.

Les autres grands partenaires de Cœur Côte Fleurie sont les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Pays d'Auge Expansion, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge.

En matière d'environnement, la Communauté de Communes est compétente :

- pour la création, l'exploitation et la gestion des services collectifs d'eau potable, de traitement des eaux usées, des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, et de traitement des ordures ménagères ;
- pour les actions en matière de lutte contre la pollution des plages, de défense contre les inondations, de travaux de défense contre la mer, de protection des sites naturels et d'actions de réhabilitation environnementale d'anciens sites agricoles, industriels ou de services collectifs ;
- et pour les actions d'information relatives à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, y compris en matière de pollution de l'air.

Propriétaire de tous les ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau ainsi que des ouvrages de collecte des eaux usées sur son territoire, Cœur Côte Fleurie gère des réseaux de 150 km pour les eaux usées et de 94 km pour les eaux pluviales.

La distribution d'eau potable est assurée à travers un contrat d'affermage conclu avec la SETDN (Société des Eaux de Trouville-Deauville et de Normandie), filiale de Veolia Eau, premier opérateur mondial des services de l'eau.

L'alimentation en eau potable se réalise grâce à 19 sources et 3 forages situés dans l'arrière-pays ; elle s'effectue par le biais d'un réseau de 409 km. Ces réseaux et ces sources fournissent à 24 000 clients, 8 000 m<sup>3</sup> par jour d'eau potable et plus de 22 000 m<sup>3</sup> quotidiens en saison estivale.

Les eaux usées sont acheminées vers la station d'épuration de Touques, propriété de Cœur Côte Fleurie qui en a délégué la gestion à la SETDN. Cette station traite environ 13 000 m<sup>3</sup> par jour d'eau et elle a une capacité maximum de 115 000 équivalents-habitants.

**Télérelevé et disparition des branchements en plomb, Cœur Côte Fleurie se place à l'avant-garde de la distribution d'eau potable :**

- 23 500 compteurs de la communauté de communes seront équipés avant la fin 2009 d'un système très innovant de télérelevé. Un émetteur radio installé sur le compteur transmet directement le relevé de consommation à un petit boîtier situé dans la rue puis, via les lignes téléphoniques, vers les ordinateurs de SETDN-Veolia Eau.

- Bien avant l'échéance légale de 2013, les 2100 branchements en plomb du réseau public de Cœur Côte Fleurie ont été entièrement éliminés. Le plomb avait été utilisé dans la première moitié du siècle dernier pour relier les compteurs des particuliers au réseau. Ce métal a été interdit en raison de ses effets nocifs à long terme sur la santé.

- 2 Le mécénat, de nouveaux avantages
- 4 Un site d'implantation où l'eau est partout présente
- 6 L'eau, thème d'un projet à partager
- 8 Un projet muséographique et éducatif au service du bien public
- 10 Un projet architectural et paysager pour la sauvegarde d'un site patrimonial
- 12 Pourquoi et comment devenir partenaire de la «Planète de l'Eau» ?
- 14 Les ambitions affichées de Cœur Côte Fleurie

Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie  
12, rue Robert Fossorier - BP 30086  
F-14803 Deauville Cedex  
[www.coeurcotefleurie.org](http://www.coeurcotefleurie.org)

• Service Communication et Promotion :  
Audrey Gadenne  
Tél. 02 31 88 54 49    Portable : 06 75 94 20 84  
[audrey.gadenne@coeurcotefleurie.org](mailto:audrey.gadenne@coeurcotefleurie.org)

• Contact Mécénat :  
Pascale Mottura  
Tél. 09 51 07 30 16    Portable : 06 72 71 19 61  
[pmottura@free.fr](mailto:pmottura@free.fr)



Afin de préserver notre environnement  
et pour le respect des générations futures,  
ce document est fabriqué en papier recyclé  
par un imprimeur ayant le label Imprim'Vert